



Indemnité de fin de mission

Par **carinecr**, le **11/01/2010 à 21:42**

Bonjour,
J'ai terminé une mission d'interim de 4 mois le 18 décembre (terme initial prévu au contrat).
La société utilisatrice vient de m'embaucher (11 janvier) en cdi.
Ai-je droit à l'indemnité de fin de mission ?
La société d'intérim vient de m'envoyer un document à leur retourner signé :
"Embauche en cdi chez l'utilisateur"
Je soussigné XX vous informe qu'au terme de ma mission qui s'est terminé le 18 décembre 2009 à ma demande, je suis embauché en cdi par la société YY à partir du 11 janvier 2010
Dois-je signer ?
En vous remerciant par avance,
Cordialement
CCR